

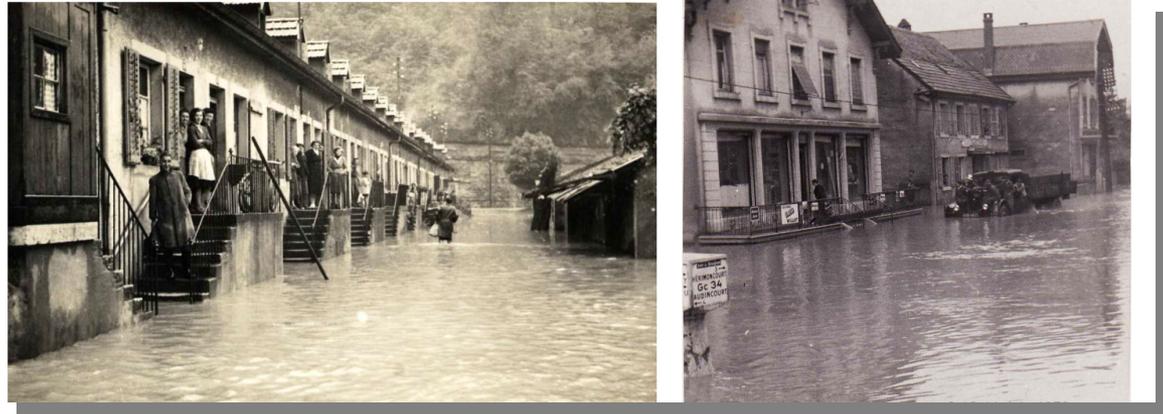


Directive Inondation Et SLGRI du bassin de l'Allan

**Commission inondation élargie du SAGE Allan
6 décembre 2016**

DREAL BFC : Julie VEREECKE
EPTB Saône-Doubs : Ewen LYVINEC

- 1. Retour sur la consultation des parties prenantes**
- 2. Validation de la stratégie locale**
- 3. Et en 2017 ?**



Consultation/réunions pour l'élaboration de la SL

2016

Décembre 2015 :
Arrêté du PGRI et de la 1ère version de la SL

5 avril 2016 :
Com. Inondation : approf. des 1ères dispositions

Mai 2016 :
recueil des remarques pour une version de la SLGRI actualisée

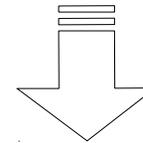
9 Juin 2016 :
validation en Commission Inondation

16 août 2016 :
Désignation des PP par AP inter-départemental

Automne 2016 :
consultation officielle à l'automne (public et préfet du bassin RM)

22 Décembre 2016 max :
Arrêté de la SLGRI par les 3 Préfets

2017



46 Parties prenantes :

- 11 collectivités
- 3 acteurs de l'eau
- 4 acteurs de l'aménagement du territoire
- 6 chambres consulaires
- 4 associations
- 6 gestionnaires et opérateurs de réseaux
- 12 services de l'État

Commission
élargie du
SAGE Allan
6 décembre 2016

1. Retours sur la
consultation des
parties prenantes

2. Validation de la
Stratégie Locale

3. Et en 2017 ?



1. Retours sur la consultation des parties prenantes

Consultation réalisée :

- **Courrier de concertation** en date du 7 octobre 2016
- **Consultation** du 15 octobre au 25 novembre 2016
- **20 retours dont :**
 - 18 retours sans remarques sur les objectifs
 - Questionnements sur la mise en œuvre opérationnelle à venir et les maîtrises d'ouvrages
 - Des éléments de retours d'expérience, très utiles pour la phase opérationnelle
 - Volonté de collaboration soulignée sur certains objectifs en fonction des parties prenantes



Commission
élargie du
SAGE Allan
6 décembre 2016

1. Retours sur la
consultation des
parties prenantes

2. Validation de la
Stratégie Locale

3. Et en 2017 ?



2. Validation de la Stratégie Locale

2. Validation de la Stratégie Locale

Grande Orientation 1 - Connaissance et sensibilisation au risque d'inondation

1.1. Améliorer la connaissance de l'exposition du territoire aux aléas inondations	1.2. Mettre en place des outils mutualisés pour favoriser le développement, le partage et la diffusion de la connaissance	1.3. Développer la conscience du risque des populations et des professionnels par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information
<p>- Consolider, actualiser et compléter la connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau : → Priorité à donner aux secteurs où des PPRI sont en cours de révision et au cours d'eau non cartographiés dans le cadre du 1er exercice de déclinaison de la DI (Bourbeuse, l'Allaine, Rupt, Lizaine ...)? → Révision des cartographies du TRI <i>Remarque : dans le cadre des éventuelles études hydrologiques à conduire, intégrer les données suisses (contact OFEV)</i></p> <p>- Compléter les éléments de connaissance sur les ouvrages hydrauliques : → Synthétiser les principaux éléments relatifs au fonctionnement des ouvrages hydrauliques (cartographie des ouvrages et de leur niveau de protection optimum, exploitation des études de danger...) → Recenser les ouvrages hydrauliques autres que ceux destinés à la protection (à l'aide du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement - ROE- de l'Onema, par exemple)</p> <p>- Identifier les secteurs à enjeux ruissellement et remontée de nappes → Favoriser les enquêtes auprès des collectivités pour identifier les zones affectées par des phénomènes complexes (ruissellement, remontée de nappes, écoulement des eaux pluviales,...) → Prendre en compte l'aléa remontée de nappe dans les futures études</p> <p>- Acquisition et mutualisation des données topographiques entre les différents acteurs → Etat des lieux de la couverture MNT → Mise à disposition des données → Nouvelles acquisitions pour couvrir le bassin versant de l'Allan</p> <p>- Capitalisation de données sur les crues historiques et valorisation sur l'Observatoire de l'Hydrologie en Franche-Comté</p>	<p>- Engager une démarche collaborative de mutualisation pour la constitution d'un socle commun de connaissance (Etat, collectivités) → Mutualisation et harmonisation des cartes d'aléas et de risques (collectivités compétentes, communes, services de l'Etat, secours, forces de l'ordre, entreprises...)</p> <p>- Placer l'OHFC comme outil central de partage et de diffusion de la connaissance : → OHFC support de communication des actions de prévention du risque d'inondation menées (<i>fonctionnement des ouvrages de protection en cas de crue par exemple ...</i>) → Rendre les données visualisables et téléchargeables sur SIG → Rappeler la disponibilité des informations sur les sites internet institutionnels. → Diffuser des données sur l'aléa : laisses et repères de crues, photographies, cartes, etc. → Diffuser des données sur les enjeux vulnérables aux inondations → Diffuser toutes sortes de documents historiques → Diffuser un état des lieux de l'avancée des PCS sur le secteur SLGRI</p>	<p>- Développer l'information préventive sur les risques d'inondation auprès des populations : → Accompagner les maires, notamment ceux des communes soumises à PPRI et PPI, dans leur obligation d'information préventive sur les risques naturels et technologiques → Diffusion par les maires concernés de la brochure d'informations élaborée par le CD90 sur le risque de rupture d'ouvrages sur la Rosemontoise et la Savoireuse → Installer des repères de crues historiques (mars 2006 notamment) et communiquer auprès de la population lors de leur pose. → Favoriser la communication du DICRIM par les maires aux administrés, notamment pour les nouveaux arrivants. → Poursuivre la transmission du bulletin SMOPI de PMA aux communes concernées par le risque inondation</p> <p>- Définir une stratégie de communication, à destination du grand public et d'acteurs ciblés (élus, collectivités, entreprises, agriculteurs, scolaires, aménageurs...) → Evaluer la conscience et la culture du risque (comportements adéquats, sources d'informations potentielles ...) au travers d'un sondage → Identifier les priorités en matière de sensibilisation et les actions à engager pour y répondre</p> <p>- Consolider la conscience du risque d'inondation, notamment en arrière des ouvrages de protection : → Organiser des actions de communication à destination des populations protégées (journées d'échanges, plan de communication) → Communiquer sur le bien fondé des mesures de réduction de vulnérabilité → Communiquer sur la cinétique des crues, notamment en cas de rupture ou de surverse des ouvrages de protection → Organiser des journées techniques et d'échanges à destination des élus et services (comprendre le fonctionnement des bassins écrêteurs, visite des ouvrages) → Re conduite d'un cycle pédagogique sur réchauffement climatique et risque d'inondation (action inscrite sur 2016-2020 au CPER) → Pose et/ou modernisation de panneaux pédagogiques (bassins de la Savoireuse, digues de Vieux-Charmont et Nommay ...) <i>Remarque : ces actions pourront s'appuyer sur la commission inondation du SAGE Allan</i></p> <p>- Placer l'OHFC comme principal relais de diffusion de l'information et appui à la sensibilisation : → L'objectif est d'utiliser les bases de données de l'OHFC dans les actions de sensibilisation, et d'utiliser le site comme lieu de dépôt des outils de communication et de vulgarisation (plaquettes, vidéos, ...)</p>

2. Validation de la Stratégie Locale

Grande Orientation 2 – Réduction de vulnérabilité et aménagement du territoire

2.1. Mettre en œuvre une stratégie de réduction de vulnérabilité proportionnée aux enjeux exposés du territoire	2.2. Favoriser la prise en compte du risque d'inondation à l'échelle pertinente dans les documents de planification et les projets par le partage de la connaissance et la sensibilisation des acteurs	2.3. Finaliser l'élaboration ou la révision des PPRi
<p>- Etablir un diagnostic actualisé de la vulnérabilité du territoire à l'échelle du bassin versant de l'Allan : → Consolider, actualiser et compléter la connaissance des enjeux potentiellement impactés par les inondations (habitat, économie, agriculture, réseaux...) → Identifier les principaux projets structurants sur le périmètre de la SLGRI (opération de renouvellement urbain, infrastructures de transport ...)</p> <p>- Encourager l'intégration de ces éléments de diagnostic dans les documents de planification et les compléter par une analyse à l'échelle pertinente : → Encourager l'intégration d'un diagnostic de vulnérabilité dans les SCOTs, ou en l'absence de SCOT approuvé sur le territoire, dans les PLU et PLUi (dans le cadre de l'état initial de l'environnement) → Encourager l'inscription des secteurs à enjeu ruissellement dans les documents d'urbanisme (cf 1.1) → Encourager l'inscription dans les documents d'urbanismes des zones naturelles contribuant à diminuer l'impact des crues (cf 4.1) → Veiller à ce que la réduction de vulnérabilité figure parmi les objectifs des PLUi et des PLU → Mettre à jour le cahier des charges PLU / PLUi fourni ou dans le PAC UPRNT par DDT du Doubs</p> <p>- Prioriser les actions de réduction de vulnérabilité sur les secteurs inondés fréquemment : → Identifier les secteurs inondables fréquemment (Q<= Q10) → Encourager sur ces secteurs des diagnostics plus fins (échelle du quartier), pour identifier les enjeux les plus impactés (fréquence, intensité = hauteur d'eau) et/ ou les plus impactants pour le territoire en cas d'inondation → Encourager la réalisation de diagnostics ciblés (bâti, activités économiques, réseaux, agriculture, ...) et approfondis permettant de proposer des préconisations techniques adaptées en fonction de la fréquence et de l'intensité (hauteur, vitesse) d'exposition aux risques (analyse coût/bénéfice) → Se rapprocher du Syndicat Mixte SCoT Nord Doubs dans le cadre de l'élaboration à venir du Document d'Orientatation et d'Objectifs (DOO)</p> <p>- Adresser périodiquement aux acteurs économiques des conseils et des exemples de bonnes pratiques</p>	<p>- Diffuser régulièrement auprès des acteurs de l'aménagement les éléments de connaissance actualisés sur la vulnérabilité du territoire : → Identifier l'ensemble des acteurs concernés, → Assurer le porter à connaissance (cartes des crues fréquentes, moyennes et extrêmes de la Directive Inondation notamment), → Définir les supports de capitalisation / partage des données (base de données / référentiel vulnérabilité accessible sur un observatoire régional ? Réflexion à conduire au titre de l'objectif 1.2) et leur promotion auprès des acteurs</p> <p>- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques pour la prise en compte des risques d'inondations (débordements de cours d'eau, ruissellement) dans les documents d'urbanisme et les projets : → Elaborer et diffuser auprès des acteurs de l'aménagement des grilles d'analyse pour la prise en compte du PGRI et du SDAGE dans les documents d'urbanisme (révision du guide bassin programmée en 2017) → Proposer des éléments de réponses opérationnels (articulation des outils aux différentes échelles : PPRi, SCOTs, PLU, PLUi ; élaboration de schémas de gestion des eaux pluviales pour les communes s'engageant dans la révision de leur PLU, promotion des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, combinaison des techniques de rétention et d'infiltration en contexte karstique ...)</p> <p>- Former les acteurs de l'aménagement à la prise en compte des risques d'inondations (débordement de cours d'eau et ruissellement) : → Possibilité de s'appuyer sur la formation « PRAT » pour l'aménagement des territoires SCOT → Déployer ou poursuivre les formations pour les pôles ADS internes (DDT) et ADS externes (collectivités) en abordant la question des inondations (PGRI) et en rappelant les grands principes de prévention → Formation à destination des autres acteurs de l'aménagement (maires)</p> <p><i>Remarque : articulation à prévoir avec les formations envisagées par le bassin en 2017 suite à la mise à jour du guide pour la prise en compte du PGRI et du SDAGE dans les documents d'urbanisme</i></p> <p>- « Valoriser » les zones inondables et les espaces naturels : → Identifier ces zones et établir un diagnostic (valeur ajoutée de l'eau sur le territoire : usages, aménités ...) → Communiquer sur le rôle de ces zones et leur potentiel d'occupation → Encourager le développement ou le maintien d'activités compatibles avec la présence du risque (et plus globalement les enjeux liés à l'eau)</p>	<p>- Finaliser les PPRi prescrits : → Révision des PPRi de la Savoireuse et de la Bourbeuse prescrits en décembre 2012 → Finalisation des PPRi du Gland et de la Feschotte prescrits en décembre 2012 <i>Remarque : étape indispensable avant toute étude de vulnérabilité du bâti.</i></p> <p>- Veiller à leur annexion aux PLU/PLUi</p> <p>- Assurer un suivi de la mise en œuvre de ces PPRi : → Suivi des opérations de réduction de vulnérabilité préconisées dans les PPRi → Suivi des schémas de gestion des eaux pluviales pour les communes s'engageant dans la révision de leur PLU</p> <p>- Etudier l'opportunité d'un nouvel AZI sur La Lizaine dans le Doubs → Voir sur d'autres secteurs si besoin</p>

2. Validation de la Stratégie Locale

Grande Orientation 3 - Gestion de crise et retour à la normale

3.1. Surveillance et alerte	3.2. Optimiser l'articulation des dispositifs de gestion de crises inondation de l'Etat et des collectivités aux différentes échelles	3.3. Accompagner les collectivités et les professionnels dans la préparation, la gestion de l'événement et l'organisation du retour à la normale
<p>- Assurer le bon fonctionnement des parcs de stations hydrométriques (Etat et collectivités) → Maintenance et modernisation des stations (PMA)</p> <p>- Identifier les besoins éventuels de densification du réseau hydrométrique des collectivités → Veiller à la cohérence globale du réseau de stations → Réfléchir aux possibilités techniques d'un accès aux données de l'ensemble de stations du bassin sur une plate-forme commune (Observatoire) → Etudier les opportunités de développements de nouvelles installations de mesures sur PMA (en particulier digue de Bart) → Développement d'installations télémétriques sur les sites du Conseil Départemental 90</p> <p>- Améliorer la diffusion de l'alerte → Etudier la mise en œuvre de systèmes d'information des populations riveraines des cours d'eau non surveillés par le SPC → Tester, améliorer et pérenniser les plans d'alertes et de gestion du parc des 16 ouvrages de protection de l'agglomération du Pays de Montbéliard et du Conseil Départemental du Territoire de Belfort. → Améliorer l'efficacité des systèmes d'alerte à la population, aux gestionnaires de réseaux et aux principaux acteurs économiques (CG, Erdf, Gdf, bus, ordures ménagères...) → Etudier l'opportunité d'une réflexion particulière avec PSA, premier enjeu économique du TRI → Tenir à jour la liste de diffusion de l'automate d'alerte du CD90 (pour les ruptures d'ouvrages)</p>	<p>- Optimiser la circulation et le partage de l'information en préparation à la crise : → Mutualiser les connaissances et les outils d'aide à la décision entre les différents services intervenant dans la gestion de l'événement (SDIS / DDT-RDI notamment)</p> <p>- Proposer une action de formation à destination des élus sur la gestion de crises inondations (vigilance / alerte, rôle des différents acteurs)</p> <p>- Améliorer la coordination inter-départementale dans la gestion de crise inondation : → Etudier le partage des données en cas de crise entre la Préfecture Suisse et le SIDPC90 pour l'Allaine → Réaliser des exercices inter-départementaux → Développer des relations interdépartementales 70/25 pour le barrage de Champagny dont le PPI n'existe pas dans le Doubs (se rapprocher des Préfectures pour rappeler les consignes/bons réflexes pendant la crise)</p> <p>- Structurer une démarche collaborative (Etat-Collectivités) pour les retours d'expérience : → Définir un protocole commun de capitalisation d'informations sur le terrain post-inondation (photos des hauteurs d'eau atteintes par exemple) : cours d'eau surveillés ou non par le SPC → Intégrer une réflexion sur la possibilité d'un déploiement de référents « RETEX » au sein des collectivités. → Systématiser les RETEX inter-services sur le volet gestion de la crise et du retour à la normale (Quelles réponses individuelles et collectives ? Quelles améliorations apportées ?)</p>	<p>Pour les collectivités :</p> <p>- Accompagner la mise en place de PCS (priorité à donner aux communes soumises à PPRI) : → Mettre à disposition les éléments de connaissance actualisés sur le risque inondation (cf 1.2) → Favoriser la prise en compte des scénarios de défaillance des ouvrages de protection dans les PCS (cf. 1.2) → Fournir des éléments de méthodes et des modèles (<i>en s'appuyant notamment sur le site de l'Observatoire de l'Hydrologie</i>) → Engager et animer une réflexion collective sur la mise en place de ces plans en s'appuyant par exemple sur la commission inondation du SAGE <i>Objectif : enclencher une dynamique, identifier les démarches à mutualiser (PCS inter-communales par exemple) et encourager la solidarité inter-communale en cas d'inondation</i> → Assurer le suivi régulier de la mise en place des plans</p> <p>Pour les administrations et les entreprises :</p> <p>- Réaliser un état de la prise en compte du risque inondation au sein des établissements et déclinier un plan d'accompagnement : → Identifier les établissements « à risques » sur la base du diagnostic de vulnérabilité (cf 2.1) → Réaliser un état des lieux du déploiement des PCA au sein des administrations et des entreprises</p> <p>Pour tous :</p> <p>- Intégrer dans les différents plans (PCS, PCA, ORSEC ...) une réflexion systématique sur le retour à la normale : <i>Exemples :</i> → Mettre en place une organisation à l'échelle intercommunale de la gestion des déchets en situation de crise → Mener une réflexion avec le SDIS 90 notamment sur la méthode de mise en œuvre des moyens anti-incendie en cas de crue majeure.</p> <p>- Organiser des exercices et des simulations de crise réguliers impliquant les services de l'État, les collectivités gestionnaires d'ouvrages, les communes concernées par le risque d'inondation ainsi que les gestionnaires de réseaux, pour évaluer et tester les systèmes organisationnels ainsi que leur déclinaison au sein des PCS.</p>

2. Validation de la Stratégie Locale

Grande Orientation 4 – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

4.1. Privilégier des démarches intégrées conjuguant gestion du risque et restauration des milieux	4.2. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	4.3. Renforcer la coordination entre les différentes collectivités et accompagner la mise en place de la compétence GEMAPI
<p>- Identifier les zones naturelles contribuant à diminuer l'impact des crues : → Actualiser l'inventaire des zones humides → Identifier et qualifier les zones naturelles d'expansion des crues (ZNEC) et les espaces de mobilité des cours d'eau</p> <p>- Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues : zones humides, zones naturelles d'expansion de crues (ZNEC) → Encourager et accompagner la maîtrise foncière des zones humides → Développer la mise en place de plans de gestion des zones humides sur certains secteurs → Favoriser la restauration de zones d'expansions de crues et la remobilisation de zones de mobilité des cours d'eau pour leur redonner un rôle dans le ralentissement des écoulements (reconnexion et entretien des annexes hydrauliques : bras morts, prairies inondables ...)</p> <p>- Favoriser des démarches conjuguant restauration morphologique des cours d'eau et gestion du risque inondation : → Garantir le caractère neutre des opérations et favoriser les actions bénéfiques de restauration morphologique sur la prévention des risques d'inondation → Garantir le caractère neutre des opérations et favoriser les actions bénéfiques de prévention des risques d'inondations sur la restauration morphologique</p> <p>- Sensibiliser aux bonnes pratiques (cf 1.3 et 2.2) : → Sensibiliser les élus, gestionnaires forestiers et agricoles sur l'intérêt de la préservation des ZNEC → Sensibiliser les professions agricoles et forestières aux méthodes culturales et forestières limitant le ruissellement</p>	<p>- Finaliser les dispositifs de ralentissement dynamique du bassin versant de la Savoireuse (bassins de Grosnagny)</p> <p>- Réaliser les travaux de protection contre les inondations et de restauration écologique du Gland</p> <p>- Identifier les secteurs à enjeux restant à protéger : → Sur la base des études hydrauliques conduites sur les bassins de la Savoireuse et de la Bourbeuse dans le cadre de la révision des PPRI (cf 1.1) → Sur la base d'un bilan des travaux de protection déjà réalisés, notamment dans le cadre du PAPI Allan-Savoireuse (cf 1.1) → Sur la base du diagnostic de vulnérabilité (cf 2.1) → En étudiant les possibilités d'actions intégrées conjuguant gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations en liaison avec les travaux du SAGE Allan (cf 4.1)</p> <p>- Définir un programme de travaux cohérent à l'échelle du bassin versant de l'Allan : → Définir en lien avec le SAGE les actions contribuant au meilleur fonctionnement naturel des milieux aquatiques → Définir les travaux nécessaires de renforcement des digues → Etudier avec les maîtres d'ouvrages les éléments de protection à envisager (ouvrages non réalisés dans le cadre du PAPI Allan-Savoireuse notamment)</p>	<p>- Fédérer les acteurs locaux de l'eau, de la préventions des inondations et de l'aménagement du territoire autour de la SLGRI et du SAGE → S'appuyer sur la CLE et la commission inondation élargie du SAGE pour la mise en œuvre et le suivi de la SLGRI → Structurer un groupe de travail thématique aménagement / eau (milieux aquatiques et inondations) sur le bassin de l'Allan (cf 2.2)</p> <p>- Accompagner la coordination des collectivités et la structuration de la compétence GEMAPI → Assurer un appui technique aux collectivités : interprétation technique et juridique des textes réglementaires notamment → Organiser des réunions d'information régulières animées par les services de l'État (DDTs du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute-Saône, DREAL)</p> <p>- Mettre en place un comité des gestionnaires d'ouvrages de protection visant un partage d'expérience sur les modes de gestion → Organiser des journées d'échanges annuelles sur la surveillance et la maintenance des ouvrages de protection → Intégrer les services de la République du canton du Jura</p>

Commission
élargie du
SAGE Allan
6 décembre 2016

1. Retours sur la
consultation des
parties prenantes

2. Validation de la
Stratégie Locale

3. Et en 2017 ?

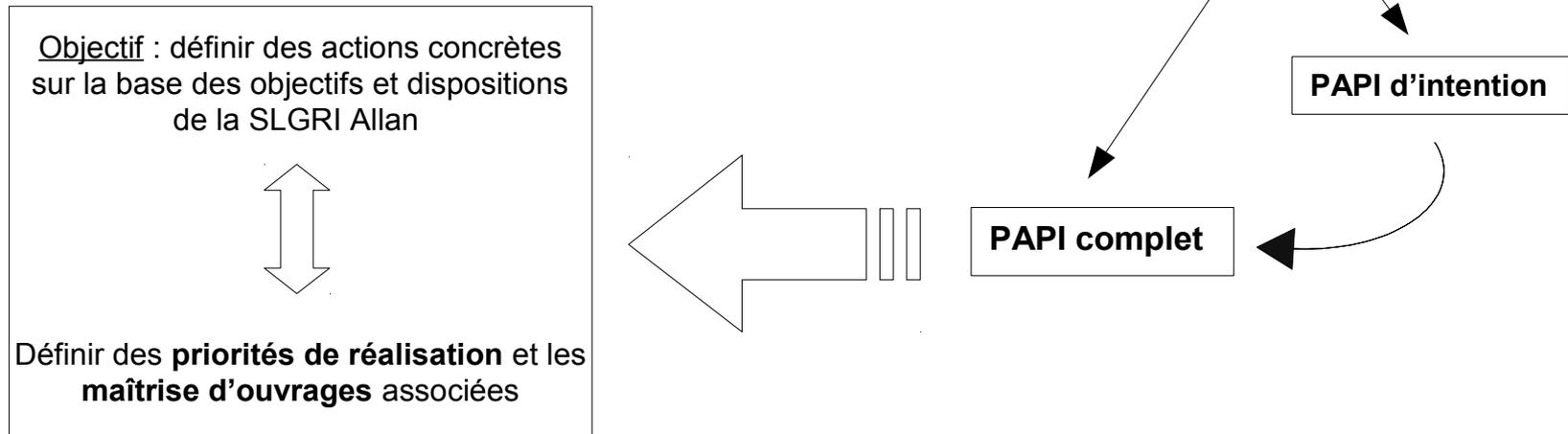


3. Et en 2017 ?

3. Et en 2017 ?

A partir de 2017 : phase opérationnelle

- Un outil : le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**
- Des financements prioritaires



3. Et en 2017 ?

Un contexte particulier avec :

Loi NoTRE et fusion des EPCI : aucun impact sur le périmètre de la SLGRI de l'Allan

Loi MAPTAM et compétence GEMAPI : année charnière pour la structuration de la MO

Nouveau Cahier des charges PAPI à venir (consultation en cours du CC PAPI 3)

3. Et en 2017 ?

Un contexte particulier avec :

Loi NoTRE et fusion des EPCI : aucun impact sur le périmètre de la SLGRI de l'Allan

Loi MAPTAM et compétence GEMAPI : année charnière pour la structuration de la MO

Nouveau Cahier des charges PAPI à venir (consultation en cours du CC PAPI 3)

En 2017, nous concernant :

- Poursuite des **commissions inondations élargies** pour l'**élaboration du programme d'actions**
- Intérêt à élaborer un **PAPI rapidement pour s'assurer un financement optimal**
- En parallèle, une **action d'éducation et de sensibilisation à la culture du risque pour le public scolaire** sous maîtrise d'ouvrage EPTB SD en 2017 sur la SLGRI de l'Allan

Merci pour votre
participation

